Cahiers de Psychologie Politique

N° 47 | 2025
Psychologie politique de l'Intelligence Artificielle - Juillet 2025

Discours électoral et jeu démocratique : topique d’une congruence

Nanourougo COULIBALY

Édition électronique :
URL :
https://cpp.numerev.com/articles/revue-47/2137-discours-electoral-et-jeu-democratique-topique-d-une-congruence
DOI : numerev_2909
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 31/07/2025

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : COULIBALY, N. (2025) Discours électoral et jeu démocratique : topique d’une congruence. *Cahiers de Psychologie Politique*, (47). https://doi.org/10.34745/numerev_2909

Conférence plénière de la première journée du colloque de Bouaké de mai 2025

Mots-clés :
Démocratie, État de droit, Défis, Phraséologie, Peuple

Discours électoral et jeu démocratique : topique d'une congruence

Nanourougo COULIBALY, est professeur des universités, Université Félix Houphouët-Boigny, Spécialiste de stylistique et de rhétorique argumentative,Directeur de l'institut des Savoirs et Connaissances Appliquées (Incas)

Introduction

Nous sommes le 13 mai 2025, à la cérémonie d'ouverture du 78e Festival de Cannes. Un acteur de renom est à l'honneur. L'américain Robert De Niro a reçu une Palme d'or d'honneur pour l'ensemble de sa carrière. Comme il est de coutume, le récipiendaire prononce un discours. L'assistance et le monde entier découvre un appel à la lutte pour la démocratie dans les termes suivants :

Dans mon pays, nous nous battons aujourd'hui comme des diables pour la démocratie que nous prenions autrefois pour acquise.

Les Etats-Unis d'Amérique, chantre de la démocratie, gendarme qui s'est donne pour mission d'universaliser la démocratie sont pris à revers par un citoyen américain. Cet appel devenu mémorable de l'acteur américain pose avec acuité la problématique de la démocratie comme un horizon apparemment proche mais quasiment inaccessible. A cet aspect déjà fortement problématique, l'on pourrait se poser la question qui est vraiment démocrate. Les Etats-Unis ségrégationniste ? Les pays de l'Europe centrale et de l'Est pendant la période de la guerre froide ? Les tenants du régime d'apartheid en Afrique du Sud ? Les pays africains francophones d'avant 1990 ? Et même après ? La démocratie athénienne était limitée : seuls les hommes libres nés de pères athéniens pouvaient voter, excluant ainsi les femmes, les esclaves et les étrangers ?

Qu'est ce qui est commun à toutes ces entités ? Qu'est-ce qui changé de l'une à l'autre

? Est-ce le concept même ? Est-ce la relation entre le peuple et le pouvoir dans la démocratie qui a changé ? Les fondamentaux par rapport auxquels s'apprécierait la qualité d'une démocratie après avoir fait état ? De la phraséologie commune aux « démocraties » ? Ce que représente le discours électoral dans cet ensemble fortement hétéroclite.

I- La phraséologie de la démocratie : la chose la mieux partagée

La notion de phraséologie fait référence aux expressions et formules quasi-figées utilisées dans un domaine d'activité donné et qui en constitue le socle déterminant. Elle est essentielle dans la typologisation et la détermination générique des discours. Dans le cas spécifique de la démocratie, la phraséologie est constituée par l'ensemble des mots, formules et expressions convoquant le champ lexical et le champ sémantique de la démocratie entendue comme mode de gestion des affaires publiques dans le sens de l'intérêt général avec une prise de décision collective. Elle est généralement convoquée par les locuteurs pour promouvoir ou défendre les principes démocratiques ou se prévaloir du statut de démocrate. Ces expressions peuvent inclure des slogans, des devises et des tournures de phrases qui renforcent l'idée de souveraineté populaire, de liberté, de participation citoyenne. En Occident, en Afrique, dans les relations internationales, cette phraséologie également convoquée et invoquée pour soutenir une action. Les médias américains se sont employés à démontrer que l'Irak de Saddam Hussein disposait d'armes des destructions massives afin de justifier l'invasion de ce pays par les troupes américaines à de prémunir le monde et d'instaurer in fine un régime démocratique. Dans cette même logique, l'OTAN conduite surtout par la France de Nicolas Sarkozy, sous le prétexte de protection des civils et de défense de principes démocratiques s'est engagée en Lybie pour soutenir l'insurrection contre Kadhafi. Lors des manifestions des printemps arabes et pendant les guerres en Lybie et en Syrie ou encore l'intervention américaine en Irak, la phraséologie démocratique était de mise. Elle est également convoquée par les autorités parvenues au pouvoir à la suite de coup de force militaire. Globalement, il est possible d'affirmer que, à **l'échelle local, l**a phraséologie démocratique est utilisée dans les discours politiques, les débats publics et les campagnes électorales pour promouvoir la démocratie occidentale et en défendre les principes. **Dans les relations internationales elle** souvent utilisée pour promouvoir les valeurs démocratiques à l'échelle mondiale et justifier certaines politiques étrangères. Ces éléments de langage sont souvent utilisés par les dirigeants politiques, les diplomates et les organisations internationales pour justifier leurs actions et renforcer l'adhésion aux principes démocratiques.au regard de cette convocation et invocation on peut raisonnablement se demander ce à quoi ramène réellement le concept de démocratie.

II- La démocratie : définitions et principes fondamentaux

La démocratie vient du grec, *dèmokratia* « souveraineté du peuple », de *dèmos* « peuple » et *kratos* « puissance, pouvoir, souveraineté ». Elle signifie donc le gouvernement d'un groupe social par l'ensemble des membres du groupe. Elle s'oppose au système monarchique, oligarchique ou ploutocratique où le pouvoir appartient à une

famille ou à un petit groupe. La démocratie est au centre de diverses réflexions dont celles des philosophes et surtout des constitutionnalistes. Pour conduire la réflexion, On partira cette définition que Thucydide attribue à Périclès pour qui « Notre Constitution est appelée démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du plus grand nombre [1]». L'on peut aussi convoquer Jean-Jacques Rousseau[2] qui pense que « Le souverain peut, en premier lieu, commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple, en sorte qu'il y ait plus de citoyens magistrats que de citoyens simples particuliers. On donne à cette forme de gouvernement le nom de *Démocratie*. Ou bien il peut resserrer le gouvernement entre les mains d'un petit nombre, en sorte qu'il y ait plus de citoyens que de magistrats, et cette forme porte le nom d'*Aristocratie*. Enfin il peut concentrer tout le gouvernement dans les mains d'un magistrat unique dont tous les autres tiennent leur pouvoir. Cette troisième forme est la plus commune et s'appelle *Monarchie* ou gouvernement royal ». dans L'esprit des lois[3] Montesquieu indique ceci : « Lorsque dans la République, le peuple en corps à la souveraine puissance, c'est une démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie ». Globalement, la démocratie, au regard des perspectives ci-dessus présentées, renvoie d'abord à un système d'organisation politique. Dans ce système, les décisions concernant la vie de la communauté sont prises directement par l'ensemble des citoyens à travers des mécanismes établis à cet effet. Il faut remonter à l'Antiquité grecque pour entrevoir les frémissements de la démocratie avec la floraison des citées et leur mode de gestion et de gouvernance mais surtout bénéficiant d'une population réduite. C'est précisément à Athènes qu'émerge un mode de gouvernance dans lequel tous les citoyens de la ville se réunissaient à l'Agora (l'assemblée de la cité), prenaient la parole, délibérait et votaient pour toutes les questions relatives à la vie et à l'avenir de la communauté. Ce frémissement, avec l'effondrement des cités grecques, fera place à une centralisation du pouvoir surtout dans la période romaine. Pendant la Renaissance et bien après, l'effervescence intellectuelle et philosophique remettront cette question au gout du jour. Penseurs, hommes d'Etat et citoyens ordinaires proposent des réflexions et des approches de cette notion aux contenu souple. La définition la plus connue de la démocratie est celle que le Président Abraham Lincoln avait prononcée dans son allocution du 19 novembre 1863 à Gettysburg :

« Nous proclamons aujourd'hui notre haute résolution que ces morts ne seront pas morts en vain...que cette nation grâce à Dieu, connaîtra une nouvelle naissance de liberté...et que ce ***gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple,*** *ne disparaîtra plus de la surface de la terre »*.

Une analyse lexicale de cette définition pourrait s'intéresser à l'article ''du'', et aux prépositions ''par''et ''pour''. Dans un premier temps, ces éléments grammaticaux signalent avant tout que la démocratie est une relation entre le peuple et le pouvoir. Ensuite, les éléments font apparaitre le besoin absolu pour tout peuple ou communauté d'être dirigée afin d'en assurer le bon fonctionnement sur la base de principes admis et

respectés par les membres de la communauté en question. Ensuite, le gouvernement par le peuple signale que ce processus de gouvernement implique l'ensemble des membres de la communauté qui, souverainement, gère les affaires collectives. A priori, tout le peuple gouverne. C'est à ce niveau que réside un défi fondamental de la démocratie. Ce défi porte sur les modalités d'une gouvernance assurée à la fois par tout le peuple. Enfin, la préposition « pour » convoque la finalité de la gestion de la chose publique, la fin des décision prise par l'instance qui gouverne. Ainsi, toute décision, selon cette préposition, est prise au profit de la collectivité et non au profit d'intérêts particuliers.

Plus loin, la démocratie se veut comme un corpus de règles et de principes à la fois philosophiques, politiques et pratiques dont l'épine dorsale est constituée par des règles, principes et le règne de la loi. Ces règles et principes peuvent s'énumérer ainsi qu'il suit[4]

· Le **principe de l'État de droit** : il implique que tous les citoyens, y compris les dirigeants, sont soumis à la loi. L'État de droit implique également que les institutions étatiques et judiciaires sont indépendantes les unes des autres et qu'elles doivent toutes respecter les droits fondamentaux de l'individu.

· Le r**espect des résultats électoraux** : les dirigeants élus doivent respecter la volonté de la population. Les élections doivent être libres et équitables, et les résultats doivent être acceptés par tous les candidats et partis politiques.

· Le **pluralisme politique** : les citoyens doivent avoir le droit de choisir entre différentes options politiques. Les partis politiques doivent être libres de se constituer et de se présenter aux élections sans entraves ni discriminations.

· Le **principe de la responsabilité** : les dirigeants sont tenus responsables de leurs actions et de leurs décisions. Les citoyens doivent être en mesure de tenir les dirigeants responsables de leurs actes par des mécanismes tels que les élections et les procédures judiciaires.

· La **protection des droits de l'homme** : les droits fondamentaux de l'individu doivent être protégés par la loi. Les droits de l'homme incluent le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la propriété, à l'égalité devant la loi, à la liberté d'expression et d'association, à la liberté de religion et de conscience, et à la protection contre la discrimination.

· Le **principe de la transparence** : le gouvernement doit être transparent dans ses actions et décisions. Les citoyens doivent avoir accès à l'information et aux documents publics pour être en mesure de surveiller les actions du gouvernement.

· Le **principe de la participation citoyenne** : Ce principe implique que tous les citoyens ont le droit de participer activement à la vie politique de leur pays. Les élections, les référendums et les consultations populaires sont des exemples de

mécanismes de participation citoyenne.

· Le **principe de l'égalité** : Ce principe implique que tous les citoyens doivent être traités de manière égale devant la loi, sans discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou tout autre critère. La démocratie vise aussi à garantir l'égalité des chances pour tous les citoyens. Cela signifie que les politiques publiques doivent viser à réduire les inégalités et à favoriser l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi pour tous, qui sont autant de garanties d'une démocratie fonctionnelle.

· Le **principe de la tolérance** : Ce principe implique que toutes les opinions et croyances doivent être respectées, même si elles sont différentes des nôtres. La tolérance est essentielle pour garantir une société démocratique pacifique et respectueuse des différences.

La capacité à faire prévaloir ces principes confère le droit de revendiquer le statut de démocratie pour un Etat. De manière pratique, les sociétés humaines se dotent de structures dont le rôle est de veiller à l'observation des principes ci-dessus énumérés. Ce qui globalement n'est pas créer d'autres défis qui s'adjoignent à celui du gouvernement **par** le peuple avec son corolaire du mode de dévolution du pouvoir de diriger et la capacité de tout le peuple à exercer la souveraineté.

III- Quelques défis de la démocratie

Dans une certaine mesure, l'un des défis fondamentaux de la démocratie reste la mise en œuvre effective du « gouvernement **par** le peuple » souligner dans la définition donnée par A. Lincoln dans son allocution du 19 novembre 1863. Idéalement, selon ce principe, le pouvoir de gouverner ne peut par nature échoir à un individu mais au peuple. C'est tout le peuple qui est souverain et qui donc gouverne. Cela soulève la question du concept du peuple comment l'ensemble du peuple, sans exclusive, peut-il gouverner ?

Il y a une centralité du peuple qui convoqué dans la phraséologie démocratique dans une dynamique finalement très souple. Chacun des locuteurs dans l'espace public se réclame du peuple. Chacun revendique quasiment le statut du porte-parole du peuple, chaque prise de parole se veut une opportunité de défense ou de prises en compte des préoccupations du peuple. Acteurs politiques (opposants ou en exercice) partagent cette invocation ou convocation du peuple a tel enseigne qu'on ne sait plus ce que contient réellement cette notion. La notion est ainsi sujette à une forte connotation politique ouvrant la porte de diverses interprétations. Globalement, le mot **peuple** renvoie à un ensemble d'individus, une communauté forgée par l'histoire et le sentiment d'appartenance à un passé commun, partageant un même territoire et ayant, parfois, une langue commune, une religion commune ou des valeurs communes. Dans son étymologie, **peuple** vient du latin *populus* désignant l'ensemble des citoyens donc l'ensemble des individus ayant la citoyenneté et disposant, en conséquence de droits et soumis à certaines obligations. Une gouvernance exercée par cet ensemble est quasiment impossible à réaliser. L'exemple athénien de démocratie directe où tous les

citoyens de la ville se réunissaient à l'Agora (l'assemblée de la cité), prenaient la parole et votaient n'est réalisable.

La démocratie représentative avec l'élection comme mode de dévolution du pouvoir de gouverner intervient comme solution à ce blocage en conférant de la légitimité aux dirigeants choisis par la majorité. En partant du principe d'une personne, une voix dans le processus de mise en œuvre de la démocratie électorale, l'esprit humain donne, dans une certaine mesure, la possibilité à tout le corps social de participer aux décisions politiques en élisant leurs représentants par le biais du suffrage universel idéalement libre, égal, direct et secret dans ses grands principes. Les aspirants doivent alors conquérir le vote du peuple en s'affrontant, en « croisant le verbe » d'où l'importance du discours électoral dans les processus électoraux. Le principe du pluralisme génère une plurivocité qui de la confrontation le fil conducteur et, dans le même temps, la véritable dynamique du discours électoral. C'est le cadre d'expression du pluralisme figurant parmi des fondamentaux de la démocratie. Chaque élection se tient dans un contexte unique avec ses enjeux sociétaux et ses candidats. De ce fait, l'ensemble des discours produits lors d'une élection forme un réseau discursif dont les éléments constitutifs sont produits les uns en fonction des autres. Le cadre concurrentiel électoral crée un enjeu de positionnement pour chaque sujet électoral. Chacun des compétiteurs se trouve dans des circonstances spécifiques au moment où s'engage la lutte électorale. Deux positionnements ou deux schémas répétitifs absolument liés dans une dynamique dialectique se partagent le champ discursif d'une élection. En général, il y a un pôle qui détient le pouvoir et qui cherche à le conserver qu'on peut considérer comme pôle dominant pendant que l'autre, le pôle dominé, entend le conquérir. De ce fait, le discours électoral est toujours clivant. Pour les candidats, cela impose une mise en évidence de soi qui soit capable, dans le même temps, de singulariser dans le débat public, mais en même temps de fédérer le corps social afin qu'il épouse le projet. Il revient ainsi à chaque candidat, en fonction de sa position au moment où arrive l'élection, de construire un enjeu, de proposer un défi ou d'identifier une menace et de se positionner en rempart, en solution alternative. L'ossature de la posture discursive d'un candidat reste ce qu'il considère, à un moment donné comme préoccupations fondamentales de l'opinion. C'est ailleurs ce qu'explique Perelman quand il souligne que (Perelman, 2008 p. 178) « les valeurs admises par l'auditoire, le prestige de l'orateur, le langage même dont il se sert, tous ces éléments sont en constante interaction quand il s'agit de gagner l'adhésion des esprits ».

Plus en avant, il faut considérer la démocratie est un corpus de règles et de principes à la fois philosophiques, politiques et pratiques. C'est le règne de la loi qui prône surtout l'Etat de droit et l'égalité de tous les citoyens devant la loi et la justice. Il doit ainsi exister un système judiciaire libre, indépendant, fonctionnant sur la base des lois que le peuple s'est librement données et permettant la soumission à la loi, de tous les citoyens. Ce principe doit également avoir droit de cité dans les relations internationales. En contexte de rhétorique, il est repris à travers l'argument de la règle de justice. Etablir par Perelman, l'argument de la règle de justice (Perelman, 2008 p. 294) exige l'application d'un traitement identique à des êtres ou à des situations que l'on intègre à une même catégorie ou, tout simplement, « Les êtres d'une même

catégorie essentielle doivent être traités de la même façon » (Perelman, 2008 p. 295). La mise en œuvre de ce principe clé reste un défin majeur de la démocratie à travers le monde. A l'observation des vies des Etats démocratiques à travers le monde, des efforts notables restent à faire. Par ailleurs, les realtions internationales n'offrent pas de meilleures mise en effective. L'Organisation des Nations Unies garante de l'ordre mondial se caractérise par un déni du principe de la règle de justice. La première faiblesse réside dans le pouvoir exorbitant de certains membres du conseil de sécurité qui disposent d'un droit de véto qui va régulièrement contre les décisions de l'Assemblée Générale. La conséquence est la paralysie de l'instance face à des défis et des crises majeures mondiales. Pire, l'action unilatérale de certains membres allant à l'encontre des décisions de l'instance supérieure.

Conclusion

Pour terminer, de tous les systèmes politiques connus, la démocratie est le système le moins problématique. Elle domicilie le pouvoir dans la majorité du peuple et permet le contrôle de la pratique que fait la majorité délégatrice du pouvoir du peuple souverain. Toutefois, l'exercice de la démocratie fait face est face à de nombreux défis. Au regard de la pratique, elle semble plus une ligne d'horizon politique, un idéal vers lequel tendent des méthodes de gouvernement qu'un état donnée ou acquis une fois pour toute. Dans les faits, aucun système politique n'est « complètement » démocratique. C'est un chemin qu'un peuple s'ouvre à coups d'efforts dans la jungle des intérêts contradictoires de ses composantes, selon son génie personnel et son histoire

Bibliographie indicative

« La Démocratie. Histoire d'une idéologie » (Le Monde diplomatique, 9 juin 2006)

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, Paris, Flammarion, 1762

Montesquieu, De l'esprit des lois, Paris, Flammarion,1748

La démocratie, c'est quoi ? Définition, histoire, principes et enjeux

Nanourougo Coulibaly, *Le discours électoral. Dynamiques, rives et dérives en Afrique francophone,* Harmattan Côte d'Ivoire, 2025

---

[1] « La Démocratie. Histoire d'une idéologie » (Le Monde diplomatique, 9 juin 2006)

[2] *Du contrat social*, GF-Flammarion, p. 105.

[3] *De l’esprit des lois*, GF-Flammarion, p. 131

[4] La démocratie, c'est quoi ? Définition, histoire, principes et enjeux